

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2014

---

FACILITER LE STATIONNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP  
TITULAIRES DE LA CARTE DE STATIONNEMENT - (N° 1637)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS2

présenté par  
Mme Le Houerou, rapporteure

-----

### ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 5, insérer les deux alinéas suivants :

« 3° Au début de la seconde phrase le mot : « Elle » est remplacé par les mots : « La carte de stationnement ».

« I. *bis*. – Après l'avant-dernier alinéa du même article, il est inséré un alinéa ainsi rédigé : ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.